



AVIS PUBLIC

Règlement relatif au traitement des élus

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par madame Lucie Paquette, directrice générale :
QUE le 17 décembre 2018 à sa séance extraordinaire, un avis de motion a été donné selon lequel le règlement 18-495 abrogeant le règlement 17-478 relatif au traitement des élus municipaux sera présenté ;

QUE le 17 décembre 2017 à sa séance extraordinaire un projet de règlement a été adopté pour décréter le traitement des élus pour les exercices financiers 2019 à 2021 ;

QUE le projet de règlement est actuellement disponible pour consultation au bureau municipal ;

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture du bureau ;

QUE le règlement sera déposé pour adoption à la séance ordinaire du 14 janvier 2019 tenue à 19 h 30 au 405 boulevard Laurier Sainte-Marie-Madeleine.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, le 19 décembre 2018

Lucie Paquette
Directrice générale